

OÙ CHERCHER DE L'AIDE ?

POUR UNE PETITE FILLE OU UNE JEUNE FILLE MENACÉE D'EXCISION

Si vous avez des craintes pour votre fille, l'enfant d'une amie, d'une cousine... n'hésitez pas à chercher de l'aide et du soutien auprès de personnes qui connaissent le problème et qui pourront aider la jeune fille en danger.

Ecoute et orientation :

► Ecoute Enfants : 103

(numéro gratuit de 9h à minuit tous les jours)

Information et prévention :

► GAMS Belgique asbl

Rue Gabrielle Petit 6 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean,
Bruxelles • www.gams.be • 02 219 43 40
Antenne GAMS Wallonie • 0493 49 29 50

► Collectif Liégeois contre les MGF

Centre Louise Michel, Rue des Bayards 45 à 4000 Liège
04 228 05 06
Centre FPS, Rue des carmes 17 à 4000 Liège
04 223 13 73

► Le Centre de Planning Familial le plus proche de chez vous : www.loveattitude.be

► La Consultation ONE de votre quartier ou l'équipe PSE de l'école où vont vos enfants

Appui juridique et accompagnement dans les procédures de protection :

► INTACT asbl

Rue des Palais 154 à 1030 Schaerbeek
www.intact-association.org • 02 539 02 04

L'EXCISION EST INTERDITE EN BELGIQUE

L'excision est punie par la loi en Belgique comme dans de nombreux pays européens et africains.

Article 409 du Code Pénal (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001)

§1^{er}. Quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière, sera puni d'un emprisonnement de 3 ans à 5 ans. La tentative sera punie d'un emprisonnement de 8 jours à un an.

§2. Si la mutilation est pratiquée sur une personne mineure ou dans un but de lucre, la peine sera la réclusion de 5 ans à 7 ans.

Les auteurs (parents et/ou exciseuse) et leurs complices peuvent être poursuivis pour une excision faite en Belgique, en Europe ou lors d'un séjour en Afrique.

Toute personne qui a connaissance d'un risque d'excision doit signaler les fillettes en danger pour les protéger en s'adressant à l'asbl INTACT ou au SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse www.aidealajeunesse.cfwb.be).

En cas d'extrême urgence, s'adresser à un poste de police ou appeler le n° 101 (police)/le n° 112 (numéro d'appel d'urgence européen).

En partenariat avec :

Afrikaans Platform, Amnesty International, Awel, CCAEB-RVDAGEB, CFFB, Délégué général aux droits de l'enfant, Ecoute enfant, EXIL, FCPF-FPS, FLCPF, Kind & Gezin, Kinderrechtencommissariaat, Le Monde selon les Femmes, Comité belge Ni Putes Ni Soumises, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Project HIV-SAM/ITM, Sensoa, Sidaids-Migrants/Sireas, Vlaams Forum Kinder mishandeling, Vrouwenraad.

Avec le soutien de :



Pas d'excision pour ma fille



3 millions de jeunes filles
sont excisées chaque année.

Rien ne peut justifier ces souffrances.
Et si l'excision s'arrêtait grâce à vous ?

Campagne nationale de prévention
contre les mutilations génitales féminines



L'EXCISION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'**excision** c'est quand le clitoris a été coupé parce que certains/certaines l'imposent au nom de la culture ou de la tradition.

L'**infibulation** c'est quand le clitoris et les petites lèvres ont été coupés et que les grandes lèvres sont cousues ensemble ne laissant qu'un petit trou pour le passage des urines et le sang des règles.

► Ces mutilations peuvent entraîner :

- des souffrances immédiates :
 - une douleur intense
 - une hémorragie pouvant provoquer la mort
- des souffrances pour la vie future :
 - des accouchements difficiles
 - des rapports sexuels douloureux
 - une insatisfaction sexuelle
 - de l'anxiété, de l'angoisse et des dépressions.

► Si vous-même vous avez été excisée

Parlez-en à votre médecin généraliste, à votre sage-femme ou gynécologue.

Des conseils, des traitements chirurgicaux et un soutien psychologique peuvent vous aider à vous sentir mieux.

AUCUNE RELIGION NE PRESCRIT L'EXCISION

QUE TRANSMETTRE À MES ENFANTS ?

« J'ai été excisée à 16 ans, j'étais déjà une adolescente, à cet âge-là, on n'oublie pas. Je ne veux pas faire vivre ça à ma fille »
(Sadia, 23 ans)

« Je ne comprends pas comment un homme peut aimer avoir une femme qui souffre dans son lit » (Ali, 17 ans)

« L'islam ne prescrit pas l'excision. L'excision peut entraîner des complications médicales. Tout ça, je le dis et le répète autour de moi et les gens savent qu'on ne peut pas toucher à mes filles »
(Fatoumata, 45 ans)

« Nous avons d'autres valeurs à transmettre à nos enfants. L'excision ce n'est pas la culture, c'est la torture »
(Mustapha, 48 ans)

LE RETOUR AU PAYS PENDANT LES VACANCES, UNE SITUATION À RISQUE

Il arrive que des filles qui vivent en Europe soient excisées lors d'un retour au pays pendant les grandes vacances. Elles le sont par surprise sans qu'on les prévienne. Chez les adolescentes, l'excision peut être aussi liée à un mariage forcé.

Un membre de la famille proche (grand-mère, tante...) qui accueille au pays d'origine sa petite fille venant de Belgique peut vouloir faire exciser l'enfant si elle s'aperçoit qu'elle est toujours intacte.

Dans une même famille, il peut y avoir des 'pour' et des 'contre' l'excision.

Dans tous les cas, la fillette ou la jeune fille est la victime et les auteurs des faits sont punissables.

COMMENT RÉSISTER AUX PRESSIONS DU GROUPE ?

Bien préparer son départ

- prendre contact avec les associations spécialisées (INTACT, GAMS Belgique, Collectif Liégeois contre les MGF) qui vous donneront des conseils et des documents qui peuvent vous aider dans votre démarche,
- chercher du soutien auprès de personnes qui peuvent vous aider à discuter avec les autres membres de la famille en Belgique,
- chercher des alliés au pays qui vont vous aider à protéger votre fille (le comité national et les associations locales qui luttent contre l'excision),
- faire examiner votre fille par un médecin et demander un certificat médical « d'intégrité des organes génitaux externes » avant de partir.

Sur place

- bien expliquer à la famille votre décision de ne pas faire exciser votre fille,
- rappeler que l'excision est un délit punissable par la loi belge même si elle est pratiquée ailleurs qu'en Belgique,
- demander de l'aide au comité national et aux associations locales si nécessaire,
- rester toujours proche de votre fille.